

Droit de la création typographique

<u>Dates</u>: 6 et 7 juin 2019 <u>Durée</u>: 14 heures Lieu: ANRT - Nancy

Coût: 480 €

Effectif: 12 personnes

Cadre réservé à la HEAR

Public concerné:

Dessinateurs de caractères, designers graphiques.

Prérequis:

Aucun.

Formateur:

Frank Adebiave est économiste de formation. Il travaille principalement dans la comptabilité et le conseil aux entreprises notamment dans le secteur de la création (designers graphiques, éditeurs. photographes...). Son mémoire d'expertise-comptable porte sur l'économie des projets des designers graphiques. Il approche également le domaine de la typographie et du design graphique par une pratique de la mise en page et du dessin de caractères ainsi que la rédaction d'articles et d'ouvrages spécialisés.

Renseignements / inscription : Grégory Jérôme, coordinateur Anaïs Menrath, assistante

Tel: 03 69 06 37 89

Mail: formation.continue@hear.fr

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES:

L'objectif de cette formation est d'aider les dessinateurs de caractères et les designers graphiques à y voir plus clair dans les licences de caractères typographiques. En particulier, il s'agira de leur apporter quelques éléments théoriques et en pratique de leur apprendre à lire et à construire une licence de caractère typographique.

En amont de la formation, les stagiaires sont invités à réfléchir aux questions et problématiques rencontrées au quotidien avec les licences de caractères typographiques en tant que dessinateur de caractères et/ou designer graphique.

La formation s'appuiera largement sur des études de cas et des exemples pratiques.

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION:

JOUR 1:

- Rappels sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle (droits moraux, droits patrimoniaux, différences d'approche entre le droit français et le droit anglo-saxon)
- La protection juridique des caractères typographiques (origine des licences, contrefaçons, différences d'approche entre le droit français et le droit anglo-saxon)
- Les licences libres (rappels, la liberté pour quoi faire ? quelles licences ? quelles motivations ? études de cas)

JOUR 2:

- Typologie des licences typographiques commerciales existantes
- o Initiation au décryptage des licences typographiques
- Mise en place d'une méthodologie de construction de licences typographiques (principes, outils et exercices pratiques)

EVALUATION DE LA FORMATION :
Une fiche d'évaluation anonyme écrite sera transmise aux stagiaires. Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque participant.